URL :http://fr.finance.yahoo.com/
PAYS :France
TYPE :Web Grand Public

► 26 janvier 2017 - 16:30

Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

Vivarte vendrait André à son patron

La reprise devrait être annoncée sous peu. Pascal Poulain, actuel directeur général d'André, serait le repreneur de la marque cédée par sa maison-mère, Vivarte, selon Capital ce jeudi. Interrogé par le mensuel, Pascal Poulain a déclaré ne pas être en mesure de communiquer actuellement mais promet de le faire "prochainement".

Vivarte a annoncé mardi se séparer d'André donc, mais aussi de Naf Naf, en plus de Chevignon et Pataugas, mis en vente l'année passée. De toutes ces cessions, celle d'André est la plus marquante puisque c'est autour d'elle que s'est construit le géant français de la chaussure et de l'habillement. Jusqu'à la fin des années 2000, Vivarte s'appelait d'ailleurs encore Groupe André.

La reprise par son actuel dirigeant constituerait une bonne nouvelle pour la marque aux 100 boutiques et 750 salariés. D'abord parce que Pascal Poulain connaît bien l'entreprise et le secteur. Aux manettes depuis un an, il a auparavant officié 10 ans chez Eram, un autre champion de la chaussure. Chez Heyraud, l'une des marques du groupe, il avait remis dans le vert le chausseur qui perdait 8 millions d'euros à son arrivée, notamment grâce à sa stratégie de ré-internaliser la création et la production.

Plus globalement, la reprise d'une marque par son actuel dirigeant est généralement "un signal positif", souligne **PhilippeJourdan,** spécialiste des marques et fondateur de Promise...

A lire aussi

- Le PDG de Vivarte et ses prédécesseurs à couteaux tirés
- Tarifs des dentistes: syndicats et Sécu actent leur désaccord
- La publicité numérique a détrôné la publicité TV en 2016
- En 2016, les Français ont dépensé en moyenne 2.000 euros sur internet

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://fr.finance.yahoo.com/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

► **26 janvier 2017 - 16:30**

Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

La France interdit les distributeurs de boissons sucrées à volonté

Tous droits de reproduction réservés